



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 37

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* PEDERSEN propose la première lecture du projet de loi 22 — *Loi sur l'enregistrement, la surveillance et la transparence de la propriété effective des entreprises (modification de diverses dispositions législatives)/The Business Registration, Supervision and Ownership Transparency Act (Various Acts Amended)* — dont l'objet a été indiqué.

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose le rapport annuel d'Hydro-Manitoba intitulé « Demand Side Management » pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire n° 29)

M. le *ministre* PEDERSEN dépose le rapport annuel de la Commission du travail du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire n° 30)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* SQUIRES, MM. LINDSEY et MICHALESKI, M^{me} FONTAINE ainsi que M. JOHNSTON font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège au sujet de commentaires qu'a faits le député de Saint-Norbert à l'égard de la députée de Logan.

M. REYES présente des excuses de plein gré à l'Assemblée.

La présidente indique que la question de privilège est réglée grâce aux excuses présentées par le député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Le 15 mars 2019, le député de Concordia a soulevé une question de privilège et a prétendu que les commentaires faits par le ministre de l'Éducation avaient porté atteinte aux privilèges de l'Assemblée, car le député avait reçu une lettre provenant du président des commissaires de la Division scolaire de Winnipeg dans laquelle ce dernier avait demandé des excuses au sujet de ces commentaires. À la fin de son intervention, le député de Concordia a proposé qu'un comité multipartite soit immédiatement saisi de la déclaration, laquelle constitue une attaque contre l'administration des commissions scolaires du Manitoba. Le leader du gouvernement à l'Assemblée m'a également offert ses conseils sur la question. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je tiens à remercier les deux députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner à ce sujet.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. D'une part, il faut démontrer qu'elle a été soulevée le plus tôt possible et, d'autre part, prouver qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée, afin qu'il y ait lieu de la saisir de la question.

Le député de Concordia a indiqué avoir soulevé la question le plus tôt possible puisqu'il n'avait reçu une copie de la lettre que quelques minutes avant de le faire et je le crois sur parole.

En ce qui a trait à la seconde condition permettant de démontrer si la question de privilège est fondée de prime abord, j'aimerais noter que les présidents Fraser, Parent et Milliken de la Chambre des Communes ont rappelé aux députés à quel point il était important de faire preuve d'équité à l'égard de ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre. Le même avis est exprimé aux pages 98 et 99 de la troisième édition de leur ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes*; cependant, il est important de se rappeler qu'en vertu du privilège de la liberté de parole, le fait que les députés expriment des opinions ne constitue pas une atteinte au privilège.

J'aimerais réitérer que les anciens présidents manitobains WALDING, DACQUAY, HICKES et REID ont déclaré à maintes reprises que le privilège parlementaire protégeait les députés de l'Assemblée et non les citoyens ou les fonctionnaires. Le ministre jouit du privilège de la liberté de parole à l'égard des commentaires qu'il fait à l'Assemblée. Les personnes de l'extérieur de l'Assemblée peuvent, s'ils le désirent, communiquer avec des députés pour demander que soient présentées des excuses par rapport à des commentaires faits par des députés à l'Assemblée; toutefois, le fait que des personnes demandent par écrit de telles excuses ne constitue pas une atteinte aux privilèges de l'Assemblée. Les députés ne sont pas tenus responsables des déclarations qu'ils font pendant les délibérations du Parlement et de l'Assemblée.

C'est donc avec le plus grand respect que je déclare qu'il n'a pas été démontré qu'il y avait eu, de prime abord, atteinte au privilège.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN
MAYER

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 31

CONTRE

ALLUM
FONTAINE
GERRARD
KLASSEN
LAMONT
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 14

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} KLASSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (P. French, J. French, B. Remus et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Desjardins, A. Scrini, C. Burns et autres)

M. LAMONT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (C. Rak, M. Epp, A. Curran et autres)

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (C. Bisson, D. Lambert, P. Deschamps et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (T. Martin, S. Wheeler, M. Blackman et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (L. Johnson, L. Pham, H. Heather et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (L. Johnson, C. Vechina, I. Droux et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (R. Jones, L. Rempel, J. Palathiski et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (D. Webster, L. Hoglaida, J. Thomson et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (T. Thompson, B. Thompson, A. McDonald et autres)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019*.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO (Logan) intervient. M. SARAN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger